Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 14 (1885)

Heft: 11

Rubrik: Réunion de la Société pédagogique vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

classe, ainsi qu'à l'examen du printemps prochain. Je les résume comme suit :

a) Eviter de rudoyer les élèves, de leur faire des sermons inutiles et sans fin, de critiquer les parents, de dévoiler leurs défauts en présence des enfants. Tout autre doit être le rôle des éducateurs de la jeunesse; mais il en est qui, par leurs procédés grossiers, ne savent que se rendre odieux aux yeux des populations.

b) Ne pas donner congé à son école sous prétexte que, pour différentes raisons, une partie des élèves sont absents. N'y aurait-il qu'un seul enfant présent, l'instituteur doit faire sa classe.

c) Ne pas se laisser rebuter par des difficultés qu'on rencontre en si grand nombre dans l'exercice de ses fonctions; relever son courage en s'inspirant des sentiments religieux, les seuls capables de nous faire éviter le dégoût si nuisible au progrès dans l'enseignement. Comment les élèves aimeront-ils l'école si le maître s'y ennuie ?

Les cinq cahiers de la nouvelle méthode d'écriture de Guilloud seront parcourus par tous les cours durant le prochain semestre. Tous les élèves du cours inférieur seront, à la rentrée, pourvus du *Livre de lecture, 1er degré*, et la lecture sera enseignée conformément au *Guide du maître*. A la visite du printemps une dictée orthographique sera aussi faite au cours moyen.

M. l'Inspecteur désire aussi que les élèves ne soient pas surchargés de devoirs à domicile. « Que l'on donne peu, afin de pouvoir exiger une écriture soignée. »

En présence des nombreux dangers qu'offre à nos jeunes gens la fréquentation de l'école dite de perfectionnement, et des plaintes auxquelles elle donne lieu de la part des parents et du public en général, M. l'Inspecteur se demande s'il ne serait pas possible de tenir ce cours dans l'après-midi du jour de congé hebdomadaire. Quelques membres de la réunion formulent diverses objections, entre autres celle que dans plusieurs localités les salles d'école sont utilisées ce jour-là pour les leçons de catéchisme. M. Villard tient beaucoup à ce que cette désirable innovation soit tentée partout où elle paraîtra praticable, et prie les instituteurs d'en faire l'essai.

Ainsi s'est terminée notre conférence. Plusieurs de nos collègues ont paru s'offenser de certaines observations de M. l'Inspecteur. Nous estimons qu'ils ont tort, car dans tout ce qu'il nous a dit, M. Villard n'a certainement eu en vue que le progrès des écoles et le bien des instituteurs. Soyons heureux d'avoir comme supérieur un homme qui ne nous aveugle pas sur nos fautes et nos défauts, en nous accablant de compliments, plus agréables sans doute à recevoir que des reproches, mais qui sont moins souvent l'expression de la vérité !

Châtel-Saint-Denis, 4 octobre 1885.

Le Secrétaire, Ih. Duc, *instituteur*.

Réunion de la Société pédagogique vaudoise

Le vendredi 25 septembre, les trains du matin emmenaient à Lausanne près de cinq cents instituteurs et institutrices qui allaient assister au temple Saint-Laurent, à la réunion bisannuelle

de la Société pédagogique vaudoise. C'est que la question à étudier était à la fois nouvelle et intéressante: *De l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire.*

La séance fut ouverte par trois chœurs admirablement exécutés par les élèves de l'Ecole normale. L'un « Gloire à Dieu » nous a particulièrement touchés par son harmonie à la fois grave et solennelle.

Puis M. Hermenjat, instituteur à l'école d'application, président de la Société, remercie les membres de la Société et les invités des cantons voisins d'être arrivés si nombreux malgré le temps. Il expose ensuite la question qui va être étudiée en commun et dont le rapport, — un volume de 132 pages grand in-8° — a été expédié à tous les membres de la Société. Disons à l'honneur du rapporteur, M. Beausire, instituteur à Lausanne, qu'il a parfaitement traité la question mise à l'étude; aussi remporte-t-il les remerciements de l'assemblée, par l'organe de son président.

La première conclusion, plus que toutes les autres, a donné matière à discussion. Aussi deux courants d'idées bien tranchés se sont fait jour. Les uns appuient la conclusion mise en discussion, et estiment que l'éducation physique, celle de l'œil et de la main en particulier, sont du domaine de l'école primaire; qu'à ce titre les travaux manuels — ne pas confondre avec l'enseignement professionnel — doivent faire partie du programme primaire aussi bien que l'éducation intellectuelle et morale, à la condition expresse que le programme de l'école primaire soit mis en rapport avec les progrès de la pédagogie actuelle.

D'autres croient que l'école primaire prépare suffisamment les enfants pour la lutte de la vie, que c'est la calomnier que de soutenir le contraire et que les travaux manuels à l'école primaire sont une utopie qui n'a pu être inventée que par quelque pédagogue de cabinet. La majorité du corps enseignant a suivi le premier courant, et voté les conclusions que nous donnons plus loin.

L'assemblée repousse la création de commissions de cercles ou de district en remplacement des commissions d'école actuelles et vote la réorganisation des autorités scolaires communales de manière à les rendre responsables de leur mandat.

Après la discussion et la votation des autres conclusions du rapport de M. Beausire, est venue celle du rapport d'une institutrice de Lausanne, Mlle Chaillet, dont toutes les conclusions ont été votées. — Un inspecteur scolaire a appris à l'assemblée que dans l'une ou l'autre commune il n'est pas donné de leçons d'ouvrages ; dans d'autres, les élèves qui payent la maîtresse peuvent seules recevoir la leçon, tandis que d'autres courent les chemins. C'est ce qui a motivé la conclusion suivante : Demander au Département de l'Instruction publique que toutes les jeunes filles des écoles primaires reçoivent des leçons d'ouvrages.

Vient ensuite la discussion du rapport très substantiel et mé-

thodologique de Mme Mathey-Denys sur l'enseignement des ouvrages manuels dans les écoles de filles.

Le banquet qui a suivi a été très animé. Nous avons été charmé d'une délicate attention du Comité de la Société pédagogique vaudoise: il a fait servir en maigre les catholiques présents, membres de la Société et invités. C'est là, nous aimons à le signaler, une marque de tolérance qu'on aimerait bien voir chez tous nos frères séparés.

(A suivre.) GENOUD, inst.

La Direction de l'Instruction publique vient d'envoyer à tous les instituteurs du canton le formulaire du rapport pour les leçons de gymnastique. Bien que ce rapport ne serve plus de base pour l'acquittement de la part de l'Etat au traitement des maîtres de gymnastique, il n'en est pas moins nécessaire pour le rapport annuel que la Direction de l'Instruction publique doit présenter au département militaire fédéral. Les rapports sur les leçons de gymnastique doivent donc être parvenus à la Direction susdite pour le 9 novembre prochain.

(Communiqué.)

L'Ecole primaire, organe de la *Société valaisane d'Education,* commencera une nouvelle année scolaire avec le N° du 5 novembre prochain. L'éditeur de cette revue nous prie à cette occasion d'annoncer à nos abonnés, tant commissaires scolaires que professeurs, inspecteurs, instituteurs, qu'il enverra comme l'année dernière, le 1er N° *à l'essai,* à toutes les adresses qu'il aura pu se procurer. Les personnes qui le recevront sont bien priées d'en prendre connaissance avant de le renvoyer; car elles ont la faculté, si elles ne veulent pas s'abonner, de retourner ce N° spécimen jusqu'au 15 *novembre,* au plus tard, ou de donner avis de leur refus d'une autre manière. Passé ce temps, on considérera comme abonnés tous ceux qui auront accepté le N° 1.

L'*Ecole primaire* paraît deux fois par mois de novembre à avril inclusivement, en livraisons de 16 pages. Prix d'abonnement, 2 fr. Pour tout ce qui concerne cette publication, s'adresser à M. Pignat, secrétaire à l'Instruction publique, à Sion.

Imprimerie catholique suisse, Grand'Rue, 13, à Fribourg.